

Emploi. Pour la rentrée scolaire, l'Éducation compte sur... des services civiques !

Une vingtaine d'offres de service civique dans les établissements scolaires de L'Aigle sont en ligne. Un chiffre surprenant qui traduit une mauvaise utilisation de ces contrats



Les services civiques dépassent bien souvent le cadre de leur mission Extérieur

En cette rentrée scolaire 2021, un grand nombre de services civiques proposés par l'inspection de l'Éducation nationale dans le Pays de L'Aigle (Orne). De l'école maternelle de la Ribambelle à L'Aigle, au lycée Napoléon, en passant par l'école primaire de Sainte Gauburge-Sainte Colombe, nous avons décompté pas moins de vingt postes au sein d'établissements scolaires à pourvoir dans la région. Un sacré bassin d'emplois... Et surtout de sacrées économies pour l'Éducation nationale !

[Loin de >L'Aigle, ces anciens lycéens de Napoléon racontent leur vie après le bac](#)

Peu de candidats

Officiellement le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général et ouvert aux 16-25 ans, il s'agit d'un engagement de six à douze mois pouvant être rémunéré entre 580 et 688 €.

Ce volontariat est strictement encadré par les textes et les missions ne peuvent intervenir que dans neuf domaines, culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Les missions des engagés sont elles aussi encadrées, le service civique ne doit intervenir qu'en appui de la structure afin d'accompagner le déroulement des missions. Oui, mais voilà, le service civique créé en 2010 est aujourd'hui la porte ouverte à l'emploi déguisé et donc une opportunité pour le service public de réaliser des économies au détriment de la qualité des services proposés.

Désormais, de nombreux services civiques sont devenus indispensables au bon fonctionnement de certains services tandis que les offres peinent à trouver preneur. C'est le cas d'un établissement aiglon qui nous a confié avoir la plus grande peine du monde à pourvoir les deux postes de service civique proposés au sein de son établissement, « on trouve difficilement, on a eu un candidat mais il a fait le choix d'aller ailleurs ». Et on peut le comprendre, le poste proposé est un contrat de 30 heures par semaine, rémunéré environ 500 € par mois tandis que les tâches à effectuer sont dignes d'un emploi à part entière. Pour l'Éducation nationale, l'ouverture de deux postes de service civique dans cet établissement constitue une opportunité de réaliser des économies en évitant d'employer du personnel supplémentaire avec un salaire plus élevé et des cotisations sociales à assumer. Cependant, ces derniers prennent le risque que l'établissement soit en sous-effectif en attendant de trouver des candidats.

[L'Aigle. Dans le quartier des Vaux, un camion de pompiers mobilisé pour l'épandage d'un terrain agricole](#)

Un poids en plus pour les professeurs

Les retombées de cette politique pèsent directement et quotidiennement sur les enseignants et les ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) qui subissent une surcharge de travail ainsi que sur les élèves qui se retrouvent avec une équipe encadrante amputée ou très jeune qui ne dispose d'aucune formation spécialisée pour les accompagner au quotidien.

Le même établissement nous confie que l'absence de ces services civiques est « embêtante », ce dernier se retrouve avec bon nombre de tâches sans responsable. Certaines missions étaient jusque-là sous la seule responsabilité des volontaires, ce qui est contraire à la raison d'être de ce dispositif et donc à la loi.

Les élèves et enseignants se retrouvent sans aide pour les activités sportives et pour la préparation de matériels pour les différentes activités mais surtout avec une Bibliothèque Centre Documentaire (BCD) sans personnel « puisqu'on confiait la responsabilité de la BCD aux services civiques ».

Les missions décrites dans les offres de services civiques au sein d'établissements scolaires sont très proches des missions décrites dans les offres d'emploi d'ATSEM. Les services civiques doivent accompagner les élèves lors de l'apprentissage de la langue, assister les enseignants pendant les temps de classe, ou encore participer à l'organisation des espaces de classe.

L'inspection de l'Education nationale, à l'origine de ces offres de volontariat, n'a pas donné suite à nos demandes.